



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Angola

Question écrite n° 24869

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la situation de l'Angola. Il désire connaître la position de la France en la matière.

Texte de la réponse

Après une guerre civile particulièrement longue (27 ans) qui a détruit l'ensemble des structures physiques, sociales et économiques du pays, l'Angola est maintenant dans une phase de transition et de reconstruction où tout est à faire. Depuis la fin de la guerre en 2002, l'Angola a accompli de réels progrès en très peu de temps afin de se conformer aux normes internationales. Des élections législatives se tiendront le 5 septembre 2008. Premières élections depuis 1992, elles seront un événement majeur pour l'Angola et permettront de parachever la normalisation de la situation politique du pays. Des élections présidentielles sont annoncées pour 2009. Par ailleurs, le Gouvernement angolais a récemment accepté l'envoi d'une mission européenne d'observation des élections législatives. Dès la fin de la guerre, des réformes ont été engagées en faveur de la protection des droits de l'homme, améliorant la situation du pays dans ce domaine (établissement d'une commission pour la réforme de la justice et du droit, réforme du code pénal, institution d'un médiateur de la République, nouvelle loi sur la presse interdisant la censure des médias). Malgré tout, beaucoup reste à faire en la matière. L'élection de l'Angola comme membre du Conseil des droits de l'homme en mai 2007, pour trois ans, pourrait inciter le Gouvernement à accélérer les avancées dans ce domaine. Concernant plus particulièrement la situation au Cabinda, un « mémorandum d'entente pour la paix et la réconciliation dans la province de Cabinda » a été signé le 1er août 2006. Cet accord de paix, qui constituait un premier pas vers la réconciliation dans cette province, n'a malheureusement toujours pas apporté l'apaisement car il est contesté par une partie des acteurs de la vie politique cabindais. Des tensions persistent et des affrontements réguliers continuent d'opposer des factions de rebelles indépendantistes aux forces armées angolaises, entretenant un climat d'insécurité dans la province. D'une manière générale, le Gouvernement français souhaite promouvoir la recherche d'une solution politique consensuelle et encourage la concertation entre les représentants de la société civile cabindaise et le Gouvernement angolais. L'accord signé en 2006 peut néanmoins être considéré comme un premier pas sur lequel s'appuierait un processus de réconciliation, seule alternative pour résoudre ce conflit. La France reste particulièrement attentive à la situation des droits de l'homme en Angola. Avec ses partenaires de l'Union européenne, elle cherche, dans le cadre du dialogue politique régulier avec l'Angola, à établir un climat de confiance avec le Gouvernement angolais afin notamment de développer un dialogue sur les questions de droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24869

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4796

Réponse publiée le : 19 août 2008, page 7072